



TotalEnergies

Carte tarifaire

TotalEnergies myEssential Fixe

mars 2026

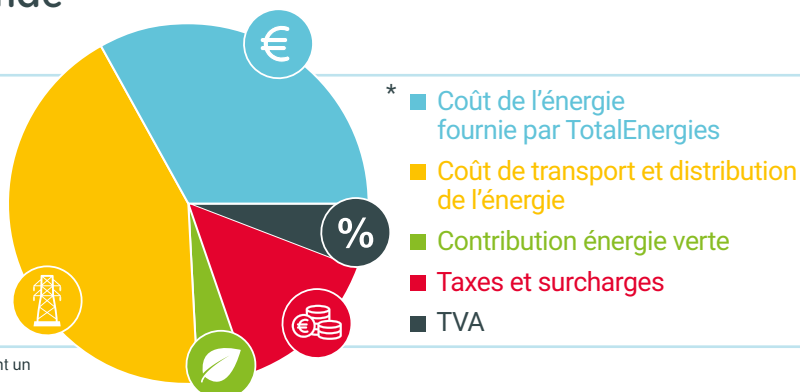
Conditions particulières relatives à la formule myEssential Fixe

- Électricité en Région flamande
- TVA 6% incluse

Avantages de la formule

"myEssential Fixe"

- Durée indéterminée
- Gérez votre contrat dans l'app
- Téléphonnez et chattez avec un expert en énergie
- Facturation par e-mail



* Basé sur une consommation moyenne de 2.500 kWh/an d'une famille (ayant un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Conditions particulières applicables aux consommateurs résidentiels en Région flamande.

Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats à durée indéterminée** établis en mars 2026

L'offre "TotalEnergies myEssential Fixe" est une formule tarifaire accessible aux consommateurs résidentiels avec des compteurs à relevé annuel.

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 2 parties :

1. Tarifs fournisseur :

1.1 [Coût de l'énergie fournie par TotalEnergies] :

Le prix variable de l'énergie et de la redevance fixe

1.2 [Contribution énergie verte] :

Contribution instaurée par l'Etat pour soutenir le développement des énergies renouvelables

2. Tarifs régulés [Coûts de réseaux et prélèvements] :

2.1 [Coût de transport et distribution de l'énergie] (intégralement restitués aux GRD/GRT)

2.2 [Taxes et surcharges]

(intégralement restituées aux entités concernées)

Coûts de l'énergie

Redevance fixe ^o (€/an)	Prix de l'énergie (c€/kWh)				Contribution énergie verte et cogénération - Flandre ¹ (c€/kWh)	➤	Tarif annuel
	Compteur simple	Compteur double		Compteur excl. nuit			
		Heures pleines	Heures creuses				
35,00	12,92	14,05	11,93	11,77	1,57		
	Injection** (Compensation pour la rétrocession)						
	0,93	0,93	0,93	/			
	0.02132 *	0.02132 *	0.02132 *	/			
	BELPEXM -0.625	BELPEXM -0.625	BELPEXM -0.625	/			

Le prix de l'énergie consommée est fixé pendant la période contractuelle.

** Le prix de l'injection est un prix variable et est indexé mensuellement selon la formule reprise dans le tableau. Le prix de l'injection dans le tableau ci-dessus est le prix annuel estimé selon la méthodologie du Vlaamse Nutsregulator : <https://www.vlaamsenutsregulator.be/nl/faq/hoe-berekent-de-v-testr-de-geschatte-jaarkost-voor-variabele-contracten>

Les prix mensuels de l'injection calculés sur base de la dernière valeur connue du Belpex_M sont les suivants :

Injection

Compteur Simple :	1,19 € cent/kWh
Compteur Double	
Heures Pleines :	1,19 € cent/kWh
Heures Creuses :	1,19 € cent/kWh



TotalEnergies

Coûts de réseaux et prélèvements

Table with 10 columns: Gestionnaire de réseau de distribution, Distribution (Compteur digital/classique), Coût activité de mesure et comptage, Transport, Cotisation sur l'énergie, Tarif prosumer. Rows include Région flamande and various utility providers like Fluvius Antwerpen.

Table: Cotisations Fonds Energie (Région flamande) €/mois. Rows: Résidence principale avec/sans tarif social, Résidence secondaire.

*Ces tarifs sont d'application pour les clients résidentiels avec un compteur basse tension.

Table: Accise fédérale c€/kWh. Rows: Consommation entre 0 et 3.000 kWh, 3.000 et 20.000 kWh, 20.000 et 50.000 kWh, 50.000 et 1.000.000 kWh.

L'offre TotalEnergies myEssential Fixe est soumise aux conditions particulières du produit myEssential Fixe (https://totalenergies.be/fr/files/CGV-myEssential.pdf) ainsi qu'aux conditions générales de TotalEnergies.

Besoin d'aide?
• Rendez-vous sur votre espace client
• Consultez notre FAQ
• Posez vos questions via notre chat

** TotalEnergies s'engage à ne pas augmenter les prix de l'énergie fournie par TotalEnergies pendant les 12 premiers mois de livraison.
0 La redevance fixe est une indemnité forfaitaire annuelle par raccordement électrique.
1 Déterminée et facturée sur la base de l'amende administrative fixée par l'état.
2 TotalEnergies intervient dans la collecte des coûts de réseau de distribution en tant qu'intermédiaire.
3 Les coûts de réseau de transport sont inclus dans les tarifs de prélèvement.
4 Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire.
5 Le produit de cette cotisation fédérale est destiné au financement de cinq fonds gérés par la CREG.
6 Exemple pour une famille : Installation de 2,9 kW dans la région Inter-Energa: 2,9 kW x 85,4865 € = 247,91 € (TVA incl.).

Le produit myEssential Fixe est disponible tant qu'il reste du volume pour le mois correspondant à cette grille tarifaire. Vous pouvez consulter ces limites sur : https://totalenergies.be/fr/particuliers/electricite-et-gaz/cartes-tarifaires.

Conformément à l'article 6.4. des conditions générales de vente pour la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel aux particuliers, le Client qui remplit les conditions du Tarif Social conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 30 mars 2007, ou conformément à l'article 4 de la Loi Programme du 27 avril 2007, ou conformément à la législation qui les remplacerait, peut bénéficier du Tarif Social.

Conditions liées à l'injection

L'offre TotalEnergies Injection est une formule tarifaire uniquement accessible aux consommateurs résidentiels avec une installation de production d'énergie décentralisée d'une puissance AC maximale de 10 kVA, et ayant souscrit un Contrat de fourniture d'énergie avec une activation du Contrat d'injection pour l'électricité chez TotalEnergies.

La compensation pour la rétrocession qui vous sera octroyée en vertu de votre Contrat d'injection est constituée uniquement des tarifs fournisseurs, c'est-à-dire le prix fixe de l'énergie et de la redevance fixe, et sera déduite de vos factures d'acompte pour la fourniture d'énergie.

L'offre TotalEnergies Injection est soumise aux conditions générales de TotalEnergies. En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de TotalEnergies (<https://totalenergies.be/fr/particuliers/conditions-generales-totalenergies-groupe>), les présentes conditions prévalent.



Plus on est, plus on gagne !

Grâce au programme de parrainage de TotalEnergies, vous pouvez économiser jusqu'à 600€ sur votre facture d'énergie, chaque année. Vous parrainez une personne qui devient client.e de TotalEnergies ? C'est 30€ de remise pour chacun et vous, vous pouvez cumuler jusqu'à 20 parrainages chaque année. <https://totalenergies.be/fr/particuliers/vous-voulez/parrainer-un-ami>